

## Plaque Adr Pour Véhicule De Transport - Liquide Transporté À Chaud, Inflammable...

Référence : A5280103



### DESCRIPTION :

En **vinyle souple**, aluminium ou **magnétique**. De dimensions réglementaires **300 x 400 mm**.

Cette plaque, accompagnée de **pictogrammes de danger**, permet d'indiquer la présence d'une **matière liquide transportée à chaud, inflammable, n.s.a. à une température égale ou supérieur à 61°** dans un camion citerne ou multi-compartment.

**Coloris orange rétro-réfléchissant** pour une **identification rapide du contenu**.



### INFORMATION PRODUIT

**Plaque ADR pour Véhicule de Transport - "Liquide Transporté à Chaud, Inflammable..."**

Cette plaque permet d'indiquer le contenu d'un véhicule citerne ou multi-compartiments lors de son transport par la route et indique deux codes :

- Le **Code de Danger "30"** correspond à une matière **liquide inflammable ou à une matière solide à l'état fondu ayant un point d'éclair supérieur à 60°C, chauffée à une température égale ou supérieure à son point d'éclair, ou à une matière liquide auto-échauffante**.
- Le **Code de Matière ONU "3256"** indique le transport d'une matière **liquide transportée à chaud, inflammable, n.s.a., ayant un point d'éclair supérieur à 61°C, à une température égale ou supérieure à son point d'éclair**.

Lors du transport de vrac dangereux en citerne, il faut apposer cette plaque à l'avant et à l'arrière du camion ainsi



#### Par Courrier

408 rue Albert Bailly  
59290 WASQUEHAL



#### Par Téléphone

03 74 09 47 01  
Du lundi au vendredi  
de 9h à 18h



#### Par Fax

09 72 33 92 93  
24h/24 7j/7



#### Par Internet

www.securinorme.com  
mail : contact@securinorme.com

qu'un **pictogramme de danger** à l'arrière et sur les côtés du véhicules. Si le transport se fait avec un véhicule multi-cuves contenant plusieurs matières dangereuses, des plaques d'identification doivent figurer sur chaque cuve contenant les produits, une **plaque vierge** doit être placée à l'avant et à l'arrière du camion, et des pictogrammes de danger doivent être présents sur chaque cuve et à l'arrière du véhicule.

De plus, nos plaques sont **rétro-réfléchissantes** afin d'**améliorer leur visibilité de jour comme de nuit** par les autres automobilistes ou lors d'un accident qui nécessiterait une identification rapide de la matière et du contenu du camion.

Si vous souhaitez des plaques personnalisées, faites une **demande de devis** et indiquez le code souhaité KEMLER et le code ONU souhaités.

### Caractéristiques

- **Matière :**
  - Vinyle souple
  - Aluminium
  - Plaque magnétique
- **Coloris :** Orange rétro-réfléchissant
- **Code de Danger :** 30
- **Code de Matière ONU :** 3256
- **Dimensions :** 300 x 400 mm
- **Fixation :**
  - **Vinyle :** Auto-adhésif
  - **Aluminium :** Double-face ou support dédié
  - **Plaque magnétique :** Sur surface métallique par magnétisme



**En savoir plus :** *Accord pour le transport des marchandises Dangereuses par la Route*

D'après la **réglementation ADR**, une marchandise est dite dangereuse lorsqu'elle présente un **risque potentiel pour l'homme ou l'environnement**. Il peut s'agir d'une matière, d'un mélange, d'une substance ou bien d'un objet.

Chaque matière correspond à un risque spécifique. C'est en fonction de ces risques que les différentes matières dangereuses sont classées selon l'ADR et il existe **9 classes principales de danger pour l'Homme et une classe de danger concernant l'environnement**.

Il convient donc d'indiquer sur les véhicules le contenu de ceux-ci, ainsi que les **dangers auxquels s'exposent les individus et les secouristes en cas d'accident**, ou lors des chargements et des déchargements. Pour cela, il a été mis en place une **signalétique spécifique internationale**, avec des pictogrammes de danger dédiés, ainsi que des plaques signalétiques oranges numérotées.

La **partie supérieur de la plaque indique des Codes de Danger**. Ils peuvent être composés de deux ou de trois chiffres. Chacun d'entre eux correspond à une **classe de danger associée à la matière transporté**. Le premier chiffre représente le **principal danger** lié à la matière. Le deuxième chiffre représente un **risque secondaire** et le troisième chiffre précise un **danger subsidiaire** ou bien renforce les deux premiers. Le chiffre 0 indique une absence de danger et la lettre X indique une réaction en présence d'eau.

La **partie inférieure indique les Codes de Matières instaurés par les Nations Unis** pour une signalétique internationale. Chaque code permet d'identifier précisément quelle matière est transportée dans le véhicule.

### Tableau des déclinaisons possibles

Réf. A5280103 Matériau - Vinyle souple autocollant



#### Par Courrier

408 rue Albert Bailly  
59290 WASQUEHAL



#### Par Téléphone

03 74 09 47 01  
Du lundi au vendredi  
de 9h à 18h



#### Par Fax

09 72 33 92 93  
24h/24 7j/7



#### Par Internet

www.securinorme.com  
mail : contact@securinorme.com

Plaque Adr Pour Véhicule De Transport - Liquide Transporté À Chaud,  
Inflammable...

Réf. A5280203 Matériau - Aluminium

Réf. A5280303 Matériau - Plaque magnétique



**Par Courrier**

408 rue Albert Bailly  
59290 WASQUEHAL



**Par Téléphone**

03 74 09 47 01  
Du lundi au vendredi  
de 9h à 18h



**Par Fax**

09 72 33 92 93  
24h/24 7j/7



**Par Internet**

[www.securinorme.com](http://www.securinorme.com)  
mail : [contact@securinorme.com](mailto:contact@securinorme.com)